

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET D'ETUDES
STRATEGIQUES**

Revue ***Intelligence Stratégique***

Vol. 007, Numéro 018 Avril-Juin 2024
E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-5488



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : contact@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org ; <https://doi.org/10.62912/>

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch

Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 7, numéro 18
Avril-Juin 2024
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

DEFIS DE SECURISATION DES ZONES FRONTALIERES TERRESTRES ET LACUSTRES PAR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Flory MUPEPE MUDONGO

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article se penche sur la problématique de la sécurisation des frontières terrestre et lacustre à la porosité de ces zones frontalières constatée depuis 1997. Il débouche à la conclusion selon laquelle pour relever ce défi, deux approches sont mises en avant notamment : reformer et redynamiser les FARDC, gage de souveraineté et de sécurisation des frontières et mutualiser les forces de défense et de sécurité dans le cadre de la CEEAC.

Mots-clés : *sécurisation, zone frontalière, RDC.*

ABSTRACT

This article looks at the problem of securing land and lake borders, given the porous nature of these border zones since 1997. It concludes that two approaches are needed to meet this challenge: reform and revitalize the FARDC, a guarantee of sovereignty and border security, and pool defense and security forces within the ECCAS framework.

Keywords : *securing, border zone border zone, DRC.*

INTRODUCTION

L'insécurité et la porosité des frontières terrestres, et lacustres de la République Démocratique du Congo, depuis plus de deux décennies, qui aura eu pour principales causes, les intérêts stratégiques des puissances

occidentales sous couvert des Etats voisins dont le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda avaient été rendu possible par un triple évènement souvent occulté, à savoir, la fin brutale, voire chaotique, des régimes politiques du Burundi, du Rwanda et de l'ex-Zaïre en 1997.

Confrontés chacun à l'épreuve de la démocratisation, les différents régimes politiques se sont écroulés chacun selon sa logique propre mais dont l'impact des moyens utilisés à cet effet auront contribué à créer l'instabilité dans la région des grands lacs, dont l'épicentre se trouve être la République Démocratique du Congo.¹

Dans ce contexte d'instabilité et d'insécurité, les richesses naturelles de la République Démocratique du Congo, font l'objet de troc, de contrebande et de trafic enrichissant les classes dirigeantes anciennes et actuelles, faisant étonnamment prospérer certains Etats voisins et lointains.

Les richesses naturelles de la République Démocratique du Congo ont toujours exacerbés les convoitises des puissances étrangères dans leurs visions prédatrices, et expliquent l'occupation de certains territoires dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri par les troupes Rwandaises, Ougandaises et certains groupes armés locaux soutenus par ces deux Etats, voir l'exploitation des ressources du plateau continental congolais par l'Angola.

La question centrale dans cette étude, consiste à concevoir des stratégies en vue de sécuriser durablement les frontières terrestres et lacustres de la République Démocratique du Congo. Sur ce, nous partons de l'hypothèse selon laquelle, la situation d'insécurité et la porosité des frontières que connaît la République Démocratique du Congo depuis la chute du président Mobutu et la prise du pouvoir par l'AFDL en 1997, trouverait une solution idoine par la réforme, et la redynamisation des forces de défenses et de sécurité du Pays.

La méthode fonctionnaliste guidera notre démarche intellectuelle, afin cerner les causes profondes de l'insécurité et afin d'entrevoir des stratégies de sécurisation des frontières terrestres et lacustres de la

¹ BIYOYA M., *La spirale des guerres de l'Est de la R DC : les moyens d'y mettre fin et de transformer le contexte*, éd. Médiaspaul, Kinshasa, 2014, p. 19.

République Démocratique du Congo. La collecte des données sera rendu possible par la technique documentaire. Notre étude couvre la période allant de 1997 à 2023, C'est-à-dire depuis la chute du Marechal Mobutu et l'avènement au pouvoir de l'AFDL avec L.D. Kabila à sa tête, jusqu'à ce jour. Nous avons choisi cette étude, parce qu'il demeure d'actualité, il nous permettra de connaître les causes de la porosité des frontières de la RD Congo. Son intérêt réside dans le fait qu'il nous permet d'envisager des stratégies de sécurisation des frontières de la RD Congo.

Outre la présente introduction et la conclusion qui mettra un terme à nos propos, notre dissertation connaîtra un développement en quatre points : analyse des concepts fondamentaux ; De l'insécurité et de la porosité des frontières de la RD Congo ; Définition d'une politique nationale de sécurisation des frontières par la réforme des FARDC ; De la mutualisation de forces entre la RDC et les Etats de la sous régions pour la sécurisation des frontières communes.

I. ANALYSE DES CONCEPTS FONDAMENTAUX

Deux concepts fondamentaux sont décryptés dans les lignes qui suivent. Il s'agit de: sécurité et frontière.

I. 1. Sécurité

Ce concept fait l'objet d'une définition quasi consensuelle, donnée par Arnold Wolfers dès 1952 : « la sécurité, dans un sens objectif, mesure l'absence de menaces sur les valeurs centrales ou, dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque»². Mais cette définition, réduite à sa plus simple expression par Buzan qui estime que la sécurité concerne la poursuite de la liberté de toute menace³, soulève plus de questions qu'elle n'apporte des réponses.

² WOLFER, A., cité par DARIO, B., *Théorie des relations internationales*, sciences politiques, les presses, Paris, 2009, Pp.552-559.

³ *Ibidem*.

Qui est le sujet de la sécurité, c'est-à-dire quelle est l'unité de référence dont il s'agit de protéger les valeurs centrales : l'État-nation, une entité collective autre que l'État, l'humanité, l'individu ? Quelles menaces doivent être absentes, de quelles menaces l'unité de référence dit-elle pouvoir se protéger avec succès si elle veut assurer sa sécurité : menaces militaires et/ou menaces non militaires, et parmi ces dernières, crises économiques, dégradations environnementales, pertes d'identité, risques sanitaires, etc. ? Ces menaces existent-elles objectivement ou subjectivement et. Dans ce dernier cas, par quel processus politique, par quel discours, une menace devient-elle enjeu de sécurité ? Quelles sont les valeurs centrales qu'il s'agit de mettre à l'abri : la survie étatique, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, le bien-être économique, l'identité culturelle, les libertés fondamentales, etc. ?

A ces différentes questions, les réponses apportées ont divergé ne continuent de diverger. Longtemps prédominantes, les études traditionnelles de sécurité, synonymes d'études stratégiques centrées sur l'État et les menaces militaires, ont progressivement été concurrencées : une conception élargie de la sécurité a d'abord reconnu l'existence de menaces autres que militaires et distingué des unités de référence autres que l'État ; une approche critique de la sécurité a ensuite souligné les processus de construction sociale des enjeux de sécurité et en est venue à mettre en doute la capacité des États à assurer la sécurité définie comme émancipation des individus.

Conséquence, le concept de sécurité est devenu un champ de bataille en soi et pour soi, comme le montre le véritable foisonnement d'expressions telles que dilemme de la sécurité, communauté de sécurité, complexe de sécurité, sécurité nationale, sécurité sociétale, sécurité humaine, sécurité ontologique, sécurisation, désécurisation, etc., qui font de la notion de sécurité le concept prééminent des relations internationales et des études sécuritaires une véritable petite industrie.

A la base du concept de dilemme de la sécurité se trouve le postulat réaliste de l'état d'anarchie» synonyme d'état de guerre : parce que les relations interétatiques se déroulent dans un milieu dépourvu de toute

autorité centrale, chaque Etat se trouve en permanence, ou se perçoit comme étant en permanence, exposé au risque de voir un autre Etat recourir à la force armée contre lui.

Autrement dit, les relations internationales se déroulent à l'ombre de la guerre, et tout Etat ne peut (et ne doit) compter que sur lui-même pour assurer sa sécurité ; c'est le principe de l'auto-préservation, le *self help* à Kenneth Waltz. Chaque Etat est donc amené à augmenter ses capacités militaires pour parer tout risque d'attaque de la part des autres Etats.

Or, ces préparatifs militaires suscitent dans l'esprit des autres Etats la crainte qu'ils soient dirigés contre eux, car ils ne peuvent jamais être sûrs que les intentions réelles de l'Etat qui a décidé les préparatifs militaires sont bien défensives (volonté d'assurer sa survie dans un environnement hostile) et ne cachent nullement des intentions offensives (changer le *statu quo* existant)⁴.

I. 2. Frontière

Selon le dictionnaire de la terminologie du droit international : « La frontière est la ligne déterminant ou commence et ou finissent les territoires relevant prospectivement de deux Etats voisins. La frontière moderne est une ligne séparant deux espaces territoriaux où s'exercent deux souverainetés différentes.

Ces surfaces géographiques ne doivent pas être considérées comme des unités géographiques. Elles sont des unités juridiques par ce qu'elles sont fondées sur la validité des ordres juridiques étatiques⁵.

Dans sa conception sociologique, la frontière est envisagée sous son aspect dynamique par ce qu'elle peut s'entendre dans divers sens. Le professeur H. KELSEN distingue des frontières « artificielles » et des frontières « naturelles » selon qu'elles coïncident ou non avec toutes lignes tracées par la nature, extrêmement visible⁶.

⁴ *Ibidem*, p. 562.

⁵ KELSEN H. « Droit international public, problème choisi », dans *R.C.A.D.I.*, 1942, p. 206.

⁶ *Ibidem*, p. 207.

La doctrine soutient que la frontière peut avoir plusieurs aspects : Géographiques, Linguistique, Economique, Juridique et Culturelle. Selon tous ces aspects il ne fait pas de doute que l'approche politique du problème prime.

L'établissement d'une frontière suppose celle des communautés humaines relativement sédentaires et rattaché à une entité Etatique. La frontière est en effet une limite de caractère international. Elle doit être distinguée aussi bien des lignes établies selon une procédure internationale, mais qui ne séparant pas les Etats (Longitudes, Méridiens,...), que des limites tracées entre différentes collectivités Intra-Etatiques, selon un procédé des droits interne.

Quant à nous la frontière et le tracé qui sépare le territoire relevant respectivement de deux Etats souverains voisins.

II. DE L'INSECURITE ET DE LA POROSITE DES FRONTIERES DE LA RD CONGO

L'instabilité que connaît la République Démocratique du Congo et la porosité de ses frontières sont la conséquence d'une part de l'inadaptation de la structure politique calqué sur le modèle occidental et des délimitations frontalières controversé issu de la conférence de belin. Cela justifie la part fort élevé de la contrebande dans les zones frontalières de la République Démocratique du Congo et leurs implications négatives sur la sécurité intérieure de l'Etat.

En plus, la République Démocratique du Congo, est devenu depuis 1997, le champ des batailles, des ruines et des pillages de l'Afrique centrale. Victime de son espace (2345410km²), de ses potentialités minières et de l'importance de sa population, ce pays a été réduit à l'impuissance par la faillite de l'Etat, la crise du leadership, le problème de légitimité des acteurs politiques et la débâcle économique et sociale. Si les trente-deux ans de mobutisme en sont la cause primaire, l'amateurisme, la mauvaise gouvernance, le déficit démocratique, les pillages des ressources naturelles, les conflits sans fin et la course effrénée pour le pouvoir en sont les causes secondaires.

La République Démocratique du Congo, terre centrale au cœur de l'Afrique, tel un diamant prisonnier de son écrin, a la chance insolente de partager ses frontières avec 10 voisins, dont neuf terrestre et un maritime. Soit un total de dix frontières sur un périmètre de 10.744 kilomètres⁷. Quelle position privilégiée pour le développement d'échanges commerciaux et le rayonnement culturel, si le pays se mettait en quête d'une politique volontariste de puissance?

La République Démocratique du Congo a connu de destruction des infrastructures et de l'environnement au début du génocide Rwandais, passant par des agressions répétées, des rébellions et milices armées couronnées par la première guerre mondiale africaine, mettant en mal la restauration nationale de l'Etat, surtout à travers la permanence des crises et l'instabilité politique et institutionnelle des plus petits Etats à l'Est de ses frontières tels que le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

Avec la période de la guerre froide et bien après, la République Démocratique du Congo s'est retrouvée affaibli et en crise d'indépendance du fait de ce contexte ; son avenir étant qu'Etat est incertain et les chances d'un destin géopolitique sont illusoires et presque utopique. Avant de jouer son rôle de libérateur de la région Afrique centrale, la République Démocratique du Congo doit se libérer elle-même. La fin de la guerre froide dans le monde a coïncidé avec la fin de son rôle géopolitique dans la région. Le revolver Afrique ainsi que sa gâchette ayant sombré sous les décombres de Tordre mondial écroulé en Allemagne en 1989.

Contrairement aux trois autres pays africains de grande taille géostratégique (l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Egypte), seule la République Démocratique du Congo se trouve au cœur de plusieurs sous-région d'Afrique et présente le visage d'un large espace ouvert, élargi à plusieurs Etats, écartelé entre une multiplicité de forces idéologiques ou puissance, et le pouvoir central peine à tenir le territoire. La RD Congo ne peut pas se prévaloir d'une partie, au contraire, c'est de lui qu'est créée Afrique centrale

⁷ Kelsen H., *Op cit.*

et la CIRGL, ceci afin de le rapprocher de tous ses voisins et confirmer sa position de la terre centrale et gâchette réparée de l'Afrique.

Banza Malale Gabriel nous éclaire quant à ce, il souligne : « les crises à répétition vécues au Congo jusqu'aujourd'hui ont été perçues comme une conséquence de l'incompatibilité entre les politiques nationales et les engagements internationaux assumés en 1885. Il a repris, une des hypothèses souvent évoquées en cas de changements qui affectent la souveraineté, l'étude de la succession d'Etats, après tant fessais de codification des règles internationales en la matière⁸. D'ailleurs, Adolphe Lumanu va plus loin pour rappeler que « le passage de l'EIC au Congo-Belge s'est fait dans la continuité des objectifs de entreprise coloniale⁹.

La République Démocratique du Congo est peuplée des Noirs africains parmi lesquels Ton distingue : Les Bantou, qui sont majoritaires ; On petit nombre des Nilotiques qu'on retrouve dans la région des grands lacs ; mais aussi les pygmées et les Soudanais. En dehors des Pygmées qui sont anciens dans ces terres, les autres peuples de la République Démocratique du Congo sont les produits des diverses migrations. Dans le passé, les terres de la République Démocratique du Congo étaient constituées des royaumes et les empires dont : les royaumes Kongo et Kuba, mais aussi les empires Lunda et Luba. Ces entités étaient structurées, politiquement développées et ont formé des véritables Etats, tels que le royaume Kongo, tandis que d'autres sont restées à un niveau segmentaire. Ces sont les guerres de sécessions, les invasions des autres peuples et surtout la traite négrière qui les avaient déstabilisées et les ont précipitées vers le déclin.

Rappelons que l'espace géographique de la République Démocratique du Congo actuelle était peuplé d'autochtones, organisés en sociétés globales souveraines, soit en village, soit en chefferies englobant des villages, soit en royaumes ou empires incorporant des chefferies.

⁸ BANZA M., cité par MANGEMOSI L., *Géopolitique de la Recentration de la République Démocratique du Congo en Afrique médiane*, Mediaspaul, Kinshasa, 2023, p. 128.

⁹ LUMANU A., *Les provinces du Congo : Création-Démembrement et Regroupement (1910-2015)*, éd. PUC, Kinshasa, 2015, p. 18.

Au moment des contacts avec l'extérieur, ils étaient pour l'essentiel, au stade du mode de production moderne avec sa superstructure politique et idéologique correspondante. Toutefois, ce mode de production ancien lui était antérieur. Par contre, aux survivances du mode de production ancien venait s'ajouter l'influence de la naissance et du développement d'un secteur capitaliste antérieurement à la colonisation capitaliste socialiste ou autre, postérieurement aux indépendances politiques¹⁰.

Comme nous l'avons dit plus haut les frontières actuelles de la RD Congo ont été reconnues à l'issue de la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique en vue de sauvegarder l'équilibre des puissances en Europe, Conférence tenue à Berlin, du mois de novembre 1884 jusqu'au 26 février 1885. Le 1^{er} août 1885, Léopold II de Belgique accepta avec l'accord des puissances Occidentale, la souveraineté sur de l'État Indépendant du Congo, mais les atrocités inhérentes au système d'exploitation acharné, du caoutchouc rouge par exemple furent graves, atrocités qui indignèrent la communauté internationale de l'époque et obligèrent le roi des Belges à renoncer à son régime personnel au Congo.

En définitive, les faiblesses de l'appareil sécuritaire de la République Démocratique du Congo, depuis la chute du Marechal Mobutu et l'avènement de l'AFDL avec L.D. Kabila à sa tête ont facilités les trafics illicites avec les neuf voisin. D'où le défis de la reformes du système de sécurité en vue de la sécurisation des frontières terrestre et lacustres.

III. DEFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE SECURISATION DES FRONTIERES PAR LA REFORME DES FARDC

La définition d'une politique nationale de sécurisation des frontières, estimons-nous, passe inéluctablement par la réforme et la redynamisation des forces armées de la République Démocratique du Congo, instrument par excellence de souveraineté du pays.

¹⁰ LUMANU, A., *Op.cit.*, p. 25.

Dans une perspective souverainiste visant la protection la République Démocratique du Congo, la réforme des forces de défense et de sécurité devrait viser la création des forces républicaines, professionnelles, modernes, crédibles et dissuasives. Ainsi, les Stratégies de ces reformes des Forces de défense et de sécurité doivent tenir compte d'une part, de missions assignées, de la doctrine opérationnelle, du diagnostic fait de la Situation sécuritaire dans la région, des différentes menaces redoutées et du budget du Pays. D'autre part, ces reformes devront permettre l'éclosion des forces de défense et de sécurité modernes, professionnelles, Républicaines, correctement équipées, évoluant dans un nouveau système de défense crédible, à la dimension République Démocratique.

Malheureusement, au regard des diagnostics faits, il ressort le constat suivant :

- Sur le plan de l'équipement : le manque d'une politique d'acquisition, de gestion et de maintenance des équipements en République Démocratique du Congo fait que les forces de défense et de sécurité, dans la plupart de cas, ne disposent que des matériels insuffisants, vétustes, obsolètes et très souvent inadaptés ; de même, les moyens de transmission sont dépassés et nettement insuffisants¹¹.
- Sur le plan des Infrastructures : En République Démocratique du Congo, la plupart des unités n'ont pas de garnisons attirées où leurs familles peuvent attendre en toute sécurité, sans peur d'être déguerpies, la fin de mission de leur chef de famille ; les infrastructures de base sont donc insuffisantes et/ou délabrées parfois même inexistantes à certains endroits. Les militaires se construisent eux-mêmes leur logis.
- Sur le plan de l'opérationnalité : les unités ont une très faible capacité opérationnelle et éprouvent d'énormes difficultés pour la projection à cause de l'insuffisance des secteurs de projection et moyens logistiques.

¹¹ « Extrait tiré du Plan des reformes des FARDC 2009 et commenté par nous-mêmes ».

En outre, la prise en charge de l'homme est aléatoire sur le plan de l'organisation : L'organisation actuelle des forces de défense et de sécurité n'est souvent pas adaptée aux menaces redoutées et aux défis auxquels les Etats sont présentement confrontés. Cela est dû au fait que l'organisation de ces forces est calquée sur des considérations subjectives notamment sociologiques. D'où une impérieuse nécessité de procéder à une réforme en profondeur des FARDC.

La mise en œuvre de cette réforme des forces de défense et de sécurité nécessite :

- Le rajeunissement des forces de défense et de sécurité qui passe nécessairement par la planification de la mise en retraite des militaires ayant atteint la limite d'âge et le recrutement des nouveaux éléments appelés à assurer la relève ;
- La formation et l'entraînement continus : Il est important de créer plus d'Ecoles Militaires, Centres d'Entraînement et Centres d'Instruction pour la formation des jeunes éléments ainsi que le renouvellement des spécialistes. La matérialisation de ce projet nécessite également la réhabilitation des Infrastructures existantes, l'acquisition des matériels didactiques et la formation des formateurs.
- L'équipement adéquat : Pour que les Unités soient opérationnelles, il est important de respecter les tableaux d'organisation (TO), et les tableaux de dotation (TD). Cela passe par l'acquisition des équipements individuels et collectifs, l'acquisition du charroi automobile, l'acquisition des Aéronefs pour le transport des troupes et pour le combat, les matériels flottants, les matériels de transmissions adaptés ainsi que les matériels de génie pour le service (construction) et pour le combat.
- La prise en charge correcte du militaire : il est impérieux qu'à ce propos, chaque appareil de défense et de sécurité dans les Etats d'Afrique Centrale place l'homme (le militaire principalement) au centre de toutes les préoccupations par l'amélioration de ses conditions sociales et professionnelles qui passe par l'augmentation de son pouvoir d'achat. L'amélioration des conditions professionnelles des

militaires requiert que la gestion de leurs carrières soit codifiée par des textes légaux et réglementaires.

- La redéfinition de l'organisation Territoriale de la Défense : l'organisation territoriale de la défense doit être revue de manière à faire coïncider les structures militaires avec les subdivisions politico-administratives¹².

En somme, les contraintes ou ressources sont les deux faces d'un même processus. Elles fonctionnent aussi bien comme facteurs d'accélération des réformes du secteur de la sécurité et de la défense que comme éléments de blocage. Les réformes du système de sécurité sont encadrées dans le contexte sociopolitique local. L'armée n'est pas un isolat social. L'armée et les forces de sécurité sont dans la société tout comme la société est dans l'armée. Une telle spécificité fait de la réforme des FARDC un processus dépendant de la société globale puisque le secteur de la sécurité et de la défense évolue au rythme de son environnement sociétal.

Aussi, avons-nous observé qu'en raison des réformes par petites touches qui affectent aussi bien la société politique (et qui se traduit par une gouvernance démocratique), l'armée et les forces de sécurité, se réforment à leur tour par petites retouches successives. La gouvernance du secteur de la sécurité et de la défense devient, dans cette perspective géopolitique, un indice traduisant la volonté de bonne gouvernance de la République Démocratique du Congo. Cela confortera l'idée d'une institutionnalisation de la gouvernance sécuritaire et de défense de nos frontières.

IV. DE LA MUTUALISATION DE FORCES ENTRE LA RDC ET LES ETATS DE LA SOUS REGIONS POUR LA SECURISATION DES FRONTIERES COMMUNES

Comme nous pouvons nous en rendre compte, la sécurisation des frontières de la RDC doit également s'inscrire dans une logique globale de sécurité collective au niveau sous régional, étant donné que la quasi-totalité des Etats frontaliers de RDC sont membres de la CEEAC, organisation sous régionale de référence.

¹² MUNGULU N., « Grands défis diplomatiques de la RDC en Afrique Centrale », Mémoire de DEA, UPN, Juin 2021, pp. 197-198.

IV. 1. Cadre multilatéral de sécurisation des frontières de la RDC à travers la CEEAC

Lors de sa création, la CEEAC avait pour objectif de « promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses membres et de contribuer au progrès du continent africain ».

Le Traité de la CEEAC, entré en vigueur le 18 décembre 1984 et fonctionnel depuis 1985, a d'abord constitué pour les Etats membres un cadre approprié pour promouvoir l'intégration économique et le renforcement de la confiance entre eux. C'est bien plus tard que la CEEAC a élargi sa vision de l'intégration pour y inclure la promotion de la paix, de la sécurité des frontières et de la stabilité dans la sous-région¹³.

Restée inactive entre 1992 et 1997, alors que sept de ses Etats membres sur onze étaient confrontés à des crises internes, le sommet de Libreville de 1998 a permis à la CEEAC, alors inopérante, de sortir de sa léthargie et de reprendre de l'activité. L'organisation a par la même occasion étendu ses objectifs traditionnels à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, faisant du développement des capacités sous -régionales une priorité.

L'Afrique centrale où se situe la RDC constitue l'une des sous-régions les plus riches d'Afrique et où l'on trouve pourtant le plus grand nombre d'Etats se situant aux niveaux les plus bas de pratiquement tous les indices du développement humain - conflits armés, crises de gouvernance, proliférations des armes légères, fragilité des secteurs sécuritaires, mouvements massifs de réfugiés, pauvreté généralisée et faiblesse des institutions - et connaissant des problèmes régionaux de sécurité qui nécessitent d'être abordés dans une approche régionale.

¹³ Extrait tiré de l'acte constitutif de la CEEAC et commenté par nous-même.

L'organisation de la CEEAC fait partie intégrante de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS - APSA), structure continentale fondée sur les dispositions du Protocole créant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Elle a été précisée dans le Protocole d'accord sur la coopération pour la paix et la sécurité signé en janvier 2008 entre l'UA et les communautés économiques régionales (CER) et régissant les rapports entre l'UA et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

En conséquence, la mise en place des instruments et le développement des politiques de la CEEAC en matière de paix et de sécurité s'inscrivent dans les orientations de l'organisation continentale.

L'architecture de paix de la CEEAC s'articule autour d'un mécanisme visant à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité : le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, COPAX, créé par un Protocole du 24 février 2000 (Protocole relatif à l'établissement du COPAX. Les dispositions de ce Protocole ont été précisées dans le cadre du mémorandum entre l'Union africaine et les communautés régionales et harmonisées avec les instruments juridiques de l'UA¹⁴.

Ses objectifs sont notamment : développer et intensifier la coopération sous régionale en matière de sécurité et de défense ; mettre en œuvre les dispositions pertinentes relatives à la non-agression et à l'assistance mutuelle en matière de défense ; définir les grandes orientations dans les domaines de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix à l'échelon sous régional.

Le COPAX est l'organe de concertation politique et sécuritaire des Etats membres. Entré en vigueur en janvier 2004. Il est compétent pour traiter tant des conflits interétatiques que des conflits internes. Ses missions consistent à veiller au maintien, à la consolidation et à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale, y compris par l'action humanitaire ; constituer et déployer des missions civiles et militaires d'observation et de

¹⁴ NZUNG OMBONG C., « Implication de la CEEAC dans la restauration de la Paix en République Centrafricaine : défis et Perspectives », Mémoire L2 RI UPN, Kinshasa, 2016 -2017, p. 56.

vérification en vue de prévenir, de maintenir ou de rétablir la paix dans la sous-région ; préparer les décisions de la Conférence des chefs d'Etat en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Les règlements relatifs au COPAX ont été adoptés lors de la 10ème Conférence, réunie à Malabo le 17 juin 2002, ainsi que ceux relatifs aux organes techniques sur lesquels s'appuie le Conseil pour la réalisation de ses objectifs. Ces organes techniques sont les suivant : la Commission de défense et de sécurité (CDS) ; le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) ; la Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC).

IV. 2. Cadre opérationnel et multilatéral de sécurisation des frontières communes entre la RDC et les Etats voisins

La Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) est une force multinationale multidimensionnelle en attente d'environ 2400 hommes, constituée par des contingents et du matériel provenant des Etats membres et comportant des éléments de gendarmerie et de protection civile, en vue d'actions civilo-militaires. Elle est appelée à mettre en place et d'assurer, dans le cadre des recommandations de l'UA, des missions de maintien, d'imposition ou de restauration de la paix, de sécurité ainsi que les actions d'aide humanitaire de la CEEAC.

Elle a vocation à intervenir en cas d'agression, de conflit entre Etats membres ou de conflit ou menace de conflit dans un Etat membre, de renversement ou tentative de renversement des institutions constitutionnelles d'un Etat membre. Elle est dirigée par un état-major régional ayant vocation à : s'occuper de la planification stratégique des opérations de maintien et ou de la consolidation de la paix et de la lutte contre la grande criminalité ; déterminer les contingents, modules et matériels pour la brigade régionale en attente qu'il sera chargé de diriger ; établir un concept de mobilisation et d'entraînement préalable au déploiement afin d'assurer la préparation des missions. Le Pacte de non-agression du 8 juillet 1996 et le Pacte d'assistance mutuelle du 24 février 2000, signé en même temps que le Protocole relatif au

COPAX constitue, avec ce dernier, un instrument juridique unique sur lequel repose l'architecture de paix de la CEEAC¹⁵.

De toutes les composantes du programme de relance de la CEEAC lancé en 1998, la coopération en matière de paix et de sécurité est celle qui évolue le plus favorablement, grâce à un engagement soutenu des Etats et l'appui de l'Union africaine et de l'Union Européenne. Ainsi, il apparaît que le COPAX et ses instruments de mise en œuvre ont progressivement pris corps et sont aujourd'hui, pour la plupart, déjà effectifs et fonctionnels :

IV. 2. 1. Le MARAC

Après avoir reçu, en 2006, une dotation en logistique d'information et de communication, le Mécanisme avait déjà défini, en 2008, ses choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, ses indicateurs d'analyse ainsi que la structure de fonctionnement de ses points focaux nationaux, recrutés auprès d'organismes étatiques ou dans la société civile. Il pouvait produire ses premières analyses mensuelles et spécifiques et a organisé une revue géopolitique de la région, en partenariat avec le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Il a par ailleurs monté un programme « Frontières » de la CEEAC, développé dans le cadre du programme « Frontières » de l'Union africaine et ayant pour objet de concrétiser, pour l'Afrique centrale, les grandes orientations du programme continental, axées sur la délimitation et la démarcation des frontières, la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités des services nationaux des Etats membres en charge des frontières. Il s'agit pour la CEEAC, dans le cadre de ce programme, d'intégrer dans le champ d'analyse du MARAC toutes les questions liées aux frontières, de la gestion des mouvements des personnes aux questions de délimitation physique.

¹⁵ NZUNG O. C., *Op. cit*, p. 59.

Appuyé par l'Union européenne, le mécanisme poursuit son travail de collecte et d'analyse des informations effectué et produit des panoramas sécuritaires hebdomadaires, mensuels, ou selon la périodicité des réunions des Etats membres, et, occasionnellement des analyses de crise. La mise en place de correspondants décentralisés dans les Etats membres devrait lui permettre d'élargir son champ de collecte d'information. Cependant, ses capacités d'exploitation des sources d'information ainsi que d'analyse des crises restent à développer pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'aide à la décision en matière de prévention ou de gestion de crise.

IV. 2. 2. La FOMAC

Depuis 2003, elle a affiché des progrès dans sa mise en place et, entre 2003 et 2004, les structures de l'état-major régional, le PLANELM et le plan d'action de celui-ci ainsi que le projet du premier exercice multinational BARH EL GHAZEL organisé en 2005 ont été adoptés. Le PLANELM régional est devenu fonctionnel en juillet 2006. En 2007, l'état-major régional a effectivement été armé et installé provisoirement à Libreville (Gabon).

Depuis 2007, la FOMUC a parachevé sa mise en place, avec la signature, en février 2008, par tous les Etats membres des actes juridiques portant désignation des unités dédiées à la brigade régionale en attente ainsi qu'une dotation en ressources humaines couvrant toutes les fonctions définies dans l'organigramme de l'état-major régional (EMR). Son degré de performance au niveau militaire a été évalué par l'exercice « Kwanza 2010 » qui a eu lieu en Angola en mai- juin 2010, clôturant ainsi le processus d'opérationnalisation de la force sous régionale.

Pendant longtemps, les activités de la CEEAC en faveur de la paix se sont limitées principalement à la formation, avec l'organisation de manœuvres sous régionales visant à augmenter les capacités sous régionales de maintien de la paix. Afin de rendre opérationnels le COPAX et ses organes, l'exercice multinational BARH-EL GAZEL 2005 a été organisé au Tchad en novembre 2005.

D'autres exercices ont suivi depuis lors, rentrant dans le cadre de la certification de la brigade sous régionale, en vue de l'opérationnalisation de la force africaine en attente : Douala (Cameroun) : manœuvre multinationale sous régionale, bien que s'inscrivant dans le cadre du programme français RECAMP dont il constituait la cinquième édition cet exercice.

Du 10 au 17 novembre 2007 à Moussoro au Tchad : exercice multinational interarmées de maintien de la paix auquel ont participé les forces armées des pays de la CEEAC et du Togo, invité par le Tchad, BARHEL-GAZEL 2007 est venu clôturer le cycle des manœuvres militaires du même nom commencées en 2005. Il visait à identifier les capacités opérationnelles de la CEEAC et à évaluer la capacité de maintien de la paix et d'assistance humanitaire des commandements nationaux dans le cadre de la brigade régionale en attente. Il devait permettre d'évaluer et de valider les procédures opérationnelles ainsi que l'opérabilité de la brigade régionale en attente¹⁶.

Cet exercice a constitué une innovation quant à la capacité de mobilisation et de projection des forces à brève échéance dans un cadre conjoint interafricain. Il a mis en action une brigade légère de 1 600 hommes placés sous le commandement d'un état-major intégré des Etats participants. Il a été l'occasion pour la brigade de la CEEAC de se mettre en phase avec les autres brigades régionales constituant la force africaine en attente.

Du 22 mai au 10 juin 2010 : à l'instar des autres manœuvres de cette envergure, cet exercice s'inscrivait en fin de phase d'opérationnalisation et de certification de la FOMAC, en vue de sa participation aux missions de paix de la CEEAC ou de l'Union africaine, voire des Nations Unies. Cette manœuvre militaire conjointe qui a rassemblé près de 4 000 hommes issus des trois unités (terre, marine, air) et des policiers des pays de la CEEAC constituait la dernière étape d'évaluation de la brigade sous régionale avant la validation de la force continentale en attente qui interviendra lors de l'exercice grandeur nature AMANI AFRICA.

¹⁶ « Cadre opérationnel de la FOMAC », disponible sur www.irges.org, consulté le 01 octobre 2023.

Kwanza 2010 a été précédé d'un séminaire de cinq jours, organisé en juillet 2009 à Yaoundé au Cameroun et visant à simuler la prise de décision d'engagement de la FOMUC dans une opération de paix. La manœuvre de 2010 a été supervisée par l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU.

Outre les exercices d'évaluation, plusieurs cycles de formation en exercices planifiés ont été organisés en mars et juin 2008 au bénéfice de l'encadrement de l'état-major régional, en partenariat avec la coopération française, la facilité de paix UE/UA et l'école d'état-major du Cameroun. Les commandants des unités constitutives de la brigade régionale en attente ont pris part en octobre 2008 à un cycle de formation de l'école de maintien de la paix de Bamako (Mali), et un programme d'entraînement des unités a été lancé en Angola, en RDC et au Tchad¹⁷.

En somme, La République Démocratique du Congo ne vit pas en autarcie, elle est membre d'une organisation sous régionale phare qu'est la CEEAC. Cette dernière compte parmi ses membres la quasi-totalité des Etats frontaliers de la RDC. Face à la nécessité de sécuriser les frontières qu'elle partage avec d'autres Etats, la mutualisation des forces en vue de la sécurisation des frontières communes, dans une approche diplomatico-stratégique dans le cadre de la CEEAC est d'une impérieuse nécessité

CONCLUSION

La République Démocratique du Congo est un Etat appelé à jouer un rôle géopolitique important au niveau régional et mondial, compte tenu de sa position stratégique, qui a fait, et aujourd'hui, continue à faire l'objet de convoitises tant au niveau de la sous-région des grands lacs et l'Afrique centrales, comme aussi au niveau des grandes puissances mondiales, du fait d'immenses potentialités qu'elle regorge, en terme des ressources naturelles.

Sur ce, la sécurisation des frontières terrestre et lacustre devient alors un besoin bien réel en cette phase de l'évolution historique de la République Démocratique du Congo. L'idée fait, depuis un certain temps,

¹⁷ CHABAL P. et DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 2009, pp. 24-25.

l'unanimité au sein de la classe politique, des corps constitués dont l'armée et de l'ensemble de la population.

La question centrale que nous nous sommes posées dans cette étude était de savoir : comment sécuriser durablement les frontières terrestre et lacustres de la RDC au regard de la porosité qui le caractérise depuis 1997 ?

Nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle pour relever les défis liés à la sécurisation des frontières de la RDC deux approches devront être simultanément entreprises : la première approche qui est unilatérale, consiste à réformer et redynamiser les FARDC, gage de souveraineté et de sécurisation des frontières. La seconde approche dite multilatérale consiste à mutualiser les forces de défense et de sécurité dans le cadre de la CEEAC, étant donné que la quasi-totalité des États voisins de la RDC sont membres de cette organisation sous régionale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIYOYA M., *La spirale des guerres de l'Est de la RDC : les moyens d'y mettre fin et de transformer le contexte*, éd. Mediaspaul, Kinshasa, 2014.
- « Cadre opérationnel de la FOMAC », disponible sur www.irges.org, consulté le 01 octobre 2023.
- CHABAL P. et DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 2009.
- DARIO B., *Théorie des relations internationales*, sciences politiques, les presses, Paris, 2009.
- KELSEN H. « Droit international public, problème choisi », dans *R.C.A.D.I.*, 1942.
- LUMANU A., *Les provinces du Congo : Création-Démembrement et Regroupement (1910-2015)*, éd. PUC, Kinshasa, 2015.
- MANGEMOSI L., *Géopolitique de la Recentration de la République Démocratique du Congo en Afrique médiane*, Médiaspaul, Kinshasa, 2023.
- MUNGULU N., « Grands défis diplomatiques de la RDC en Afrique Centrale », Mémoire de DEA, UPN, Juin 2021.

-
- NZUNG OMBONG C., « Implication de la CEEAC dans la restauration de la Paix en République Centrafricaine : défis et Perspectives », Mémoire L2 RI UPN, Kinshasa, 2016 -2017.